Parlement européen
2019-2024

Commission de l'emploi et des affaires sociales
Le Président

7.9.2023

M. Johan Van Overtveldt
Président
Commission des budgets
BRUXELLES

Objet: **Avis sur la modification du règlement (UE, Euratom) 2020/2093 fixant le cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027 - (2023/0201R(APP))**

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la procédure en objet, la commission de l'emploi et des affaires sociales a été chargée de soumettre un avis à votre commission et a décidé de transmettre cet avis sous forme de lettre.

La commission de l'emploi et des affaires sociales a examiné la question lors de sa réunion du 18 juillet 2023 et a décidé d'inviter la commission des budgets, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Dragoş Pîslaru

SUGGESTIONS

A. considérant que le contexte actuel d'inflation élevée et de crises multiples a exercé une forte pression sur les plafonds en cours du CFP, épuisant les marges disponibles pour relever les défis actuels et futurs de l'Union, pour atteindre les objectifs à long terme de l'Union et pour lui donner la capacité de maintenir un niveau suffisant d'investissements dans ses programmes et ses politiques, y compris dans des priorités importantes telles que les transitions juste, écologique et numérique; que ces multiples crises affectent la situation sociale et économique dans l'Union, notamment les marchés du travail et les conditions de vie, et risquent d'avoir une incidence négative sur la croissance et l'emploi; que le budget de l'Union doit répondre efficacement à l'évolution des besoins et aider à leur satisfaction en cas de crise, en particulier lorsque la hausse de l'inflation et l'augmentation rapide des prix des denrées alimentaires et de l'énergie dans l'ensemble de l'Union touchent les populations les plus vulnérables, en accroissant encore les inégalités et en aggravant la pauvreté; que, selon les projections, les salaires n'augmenteront pas aussi rapidement que l'inflation et que, par conséquent, les travailleurs perdent du pouvoir d'achat et risquent de voir leurs conditions de vie se détériorer; que cela exercera également une pression accrue sur les capacités dans le domaine de la politique sociale ainsi que sur les stabilisateurs automatiques tels que les régimes nationaux de chômage;

B. considérant qu'environ 96,5 millions d'Européens, soit 21,9 % de la population de l'Union, sont actuellement exposés au risque de pauvreté et d'exclusion sociale, la proportion atteignant 24,7 % dans le cas des enfants; qu'environ 34 millions d'Européens, soit près de 6,9 % de la population de l'Union, ne peuvent se permettre de chauffer suffisamment leur logement, selon une enquête réalisée en 2021 à l'échelle de l'Union[1]; que, globalement, l'Observatoire de la précarité énergétique a estimé que plus de 50 millions de ménages dans l'Union sont en situation de précarité énergétique;

C. considérant que les valeurs cibles du plan d'action sur le socle européen des droits sociaux visent à ce qu'au moins 78 % de la population de l'Union âgée de 20 à 64 ans occupe un emploi, à ce qu'au moins 60 % de l'ensemble des adultes soient en formation chaque année et à ce que le nombre de personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale soit réduit d'au moins 15 millions, dont au moins 5 millions d'enfants; que le plan d'action a également adopté une série de propositions en vue d'atteindre ces objectifs d'ici à 2030; que, dans le contexte actuel, il devient plus difficile d'atteindre ces objectifs compte tenu de l'augmentation prévue de la pauvreté et du chômage; que les systèmes de protection sociale sont soumis à une forte pression pour atténuer les conséquences sociales de la crise, aider les réfugiés et assurer à tous des conditions de vie décentes et l'accès à des services essentiels de qualité tels que ceux en matière de santé, d'éducation et de logement;

D. considérant qu'une main-d'œuvre qualifiée est essentielle pour garantir des transitions écologique et numérique socialement équitables et justes et pour renforcer la compétitivité durable et la résilience de l'Union face aux chocs extérieurs négatifs; que des compétences plus adéquates et correspondant davantage aux besoins ouvrent de

[1] considérant 13 du règlement sur un Fonds social pour le climat https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32023R0955&qid=1686746723482

nouvelles possibilités et donnent aux citoyens les moyens de participer pleinement au marché du travail, à la société et à la démocratie, d'exploiter et de tirer profit des possibilités offertes par les transitions écologique et numérique et d'exercer leurs droits; que l'Année européenne des compétences vise, au moyen de la reconversion et du perfectionnement professionnels, à soutenir la croissance durable de l'économie sociale de marché de l'Union et à remédier à la pénurie de compétences que connaissent 77 %[2] des entreprises dans l'ensemble de l'Union, dans le but de renforcer la compétitivité de celle-ci et de contribuer à la création d'emplois de qualité;

E considérant que les programmes NextGenerationEU, tels que ReactEU, le Fonds pour une transition juste (FTJ) et la facilité pour la reprise et la résilience (FRR), ont assuré une reprise durable sur les plans économique et social, juste, inclusive et non discriminatoire; que l'instrument européen de soutien temporaire à l'atténuation des risques de chômage en situation d'urgence (SURE) adopté par la Commission est une réussite; que la plateforme «Technologies stratégiques pour l'Europe» (STEP) fait partie de la réponse européenne à la nécessité de stimuler les investissements dans les technologies critiques et émergentes en Europe, de remédier aux pénuries de main-d'œuvre et aux besoins en compétences, et qu'elle vise à renforcer la souveraineté et la sécurité européennes, à renforcer la compétitivité de l'Union et les transitions écologique et numérique;

1. souligne le rôle central que joue le budget de l'Union dans la réalisation des priorités politiques de celle-ci, y compris la réussite des transitions écologique et numérique, notamment en accordant une attention particulière aux régions reculées et ultrapériphériques, aux secteurs à forte intensité énergétique et aux travailleurs peu qualifiés afin de les reconvertir et de les perfectionner, en créant des emplois de qualité et des conditions de travail décentes; souligne l'importance de salaires et d'une protection sociale adéquats, de normes élevées en matière de santé et de sécurité au travail et de perspectives équilibrées entre les hommes et les femmes pour éradiquer la pauvreté, réduire les inégalités et favoriser une reprise inclusive et socialement juste, durable et non discriminatoire; souligne la nécessité de systèmes de protection sociale solides au niveau national, de dispositifs de chômage partiel afin d'éviter les conséquences dramatiques des licenciements et d'allocations de logement pour les personnes dans le besoin; reconnaît qu'il importe de promouvoir la croissance, l'autonomie stratégique et l'indépendance énergétique, tout en apportant un soutien solide, en particulier à la jeune génération, aux enfants, aux familles, aux travailleurs et aux petites et moyennes entreprises, ainsi qu'en favorisant un développement durable qui ne laisse personne de côté et en garantissant la cohésion et la convergence sociale vers le haut; demande d'accorder une attention particulière aux groupes à faibles revenus et vulnérables, tels que les personnes en situation de pauvreté ou menacées de pauvreté et d'exclusion sociale, tout en soutenant les ménages à revenu intermédiaire en veillant à ce qu'ils restent l'épine dorsale de nos sociétés et puissent avoir suffisamment de possibilités de croissance en vue de favoriser la cohésion économique et sociale globale; souligne également qu'il importe de garantir une union européenne de la santé plus solide au lendemain de la crise de la COVID-19, de promouvoir l'état de droit, les valeurs de l'Union et les droits fondamentaux, de favoriser une plus grande égalité des

[2] https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/europe-fit-digital-age/european-year-skills-2023_fr

chances pour tous et de garantir une Union plus forte pour ses citoyens et dans le monde;

2. souligne que le contexte économique et politique a changé depuis la négociation de l'actuel CFP; souligne que, du fait de sa taille et de sa structure, le CFP actuel, tel qu'il a été convenu en 2020, ne permet pas de réagir et faire face rapidement aux nouveaux défis et situations de crise futures, tout en maintenant les investissements dans les programmes et les politiques de l'Union, et que la situation au titre de la rubrique 2b est extrêmement préoccupante en raison des marges très limitées et de la forte pression due à une inflation élevée; se félicite que la Commission ait présenté une proposition de révision du CFP qui comprend une solution durable pour le remboursement des coûts accrus de la dette («instrument EURI»), préservant ainsi les programmes NextGenerationEU des réductions et créant de l'espace dans des instruments spéciaux tels que la FRR, ReactEU, le FTJ et InvestEU; estime toutefois que cette proposition ne répond pas aux ambitions de l'Union et réitère dès lors son appel en faveur d'une révision urgente, globale et ambitieuse du CFP 2021-2027, assortie d'un budget accru et de nouveaux fonds permettant de soutenir une croissance et des investissements durables et d'appuyer les objectifs stratégiques de la stratégie Europe 2020, le programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que les instruments prévus dans la nouvelle législation, tels que les académies européennes de l'industrie «zéro net» au titre du règlement pour une industrie «zéro net» et les initiatives prévues dans le socle européen des droits sociaux et dans la déclaration de Porto; insiste sur la nécessité de maintenir des ressources suffisantes pour la cohésion ainsi que la convergence économique et sociale et de mettre en œuvre des politiques importantes telles que les transitions juste, écologique et numérique, ainsi que de permettre à l'Union de relever de nouveaux défis dans les années à venir;

3. estime qu'un certain nombre de questions devront être prises en compte lors de la révision du CFP, à savoir l'importance d'une flexibilité accrue et de ressources suffisantes dans le CFP pour soutenir une croissance et des investissements durables et lutter efficacement contre les conséquences sociales et sur le marché du travail de la pandémie de COVID-19 et de la guerre d'agression russe contre l'Ukraine, en particulier le chômage; rappelle que les programmes décidés dans le cadre du CFP actuel et leurs enveloppes devraient être respectés et insiste pour que les priorités sociales et les investissements sociaux soient renforcés dans le cadre de la révision du CFP et du CFP post-2027 afin de garantir une dimension sociale forte et ambitieuse du budget de l'Union;

4. souligne le rôle crucial des fonds et instruments financiers de l'Union, y compris la facilité pour la reprise et la résilience (FRR) et RepowerEU, pour garantir une reprise durable, juste, inclusive et non discriminatoire sur les plans économique et social; rappelle que le Fonds social européen plus (FSE+) doit continuer d'être le principal moteur du renforcement de la dimension sociale de l'Union conformément aux principes du socle européen des droits sociaux; rappelle que le FSE+ est également le principal instrument de l'UE au service des États membres, des citoyens et des régions pour atteindre des niveaux d'emploi élevés, qui doivent être assortis de salaires adéquats, de conditions de travail décentes, d'un environnement de travail sain et d'une couverture de sécurité sociale, afin de mettre en place une protection sociale équitable et une main-d'œuvre qualifiée, compétitive et résiliente, prête à la transition vers une

économie verte et numérique et au monde du travail de demain, ainsi que de créer des sociétés fondées sur l'inclusion et la cohésion qui visent à éradiquer la pauvreté et à mettre en œuvre les principes énoncés dans le socle européen des droits sociaux; demande dès lors un renforcement significatif du budget du FSE +, en particulier pour les plus pauvres de notre société; insiste également sur l'importance du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés (FEM), du Fonds pour une transition juste (FTJ), de ReactEU et de ses ressources supplémentaires pour le FSE+, de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) et du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD);

5. fait observer que le FSE+ et la FRR doivent contribuer à la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux en mettant ses principes en pratique et en intégrant les objectifs sociaux dans l'ensemble de la législation, des politiques et des programmes de mise en œuvre pertinents liés à NextGenerationEU; souligne qu'il convient d'allouer des ressources suffisantes pour mettre à jour et mettre en œuvre le plan d'action et les objectifs du socle européen des droits sociaux adoptés à Porto; souligne que la FRR a joué un rôle important dans l'atténuation de la crise et devrait être un exemple à suivre en cas de crises futures et souligne la nécessité de renforcer les systèmes de protection sociale et d'investir dans la sécurité sociale, l'accès aux soins de santé et à l'éducation, un logement abordable, des emplois de qualité, une formation de qualité et des services sociaux pour les groupes vulnérables; estime qu'une part importante des fonds devrait être allouée aux investissements sociaux afin de renforcer les systèmes de protection sociale et d'investir dans la sécurité sociale, l'accès aux soins de santé et à l'éducation, le logement abordable, l'emploi, la justice et les services sociaux pour les groupes vulnérables; invite la Commission, à cet égard, à garantir des effectifs suffisants à l'appui de cette tâche; estime que les objectifs de Porto en matière de pauvreté devraient être complétés à l'échelle de l'Union par un plan d'action et une solide stratégie de lutte contre la pauvreté soutenus par des investissements substantiels qui s'attaquent à tous les aspects de la pauvreté, y compris la pauvreté au travail;

6. rappelle que les jeunes ont été particulièrement touchés par des crises multiples en termes d'emploi, d'éducation, de formation et de bien-être mental; souligne que le CFP révisé doit accorder la priorité au soutien aux jeunes et aux mesures de lutte contre le chômage des jeunes et renforcer les initiatives existantes, telles que la garantie renforcée pour la jeunesse;

7. souligne la situation démographique que connaît l'Union en raison d'une population vieillissante, d'une baisse de la fertilité et d'une hausse de l'espérance de vie; insiste sur la nécessité d'investir dans les infrastructures sociales pour relever le défi démographique; souligne l'absence de politique nationale ou européenne pour réagir aux conséquences de l'évolution démographique; se félicite de la stratégie européenne en matière de soins et demande de la soutenir dans le cadre du CFP et invite les États membres à utiliser au mieux les fonds structurels et d'investissement européens pour investir dans la garde d'enfants et la prise en charge des personnes âgées et d'autres personnes ayant besoin de soins, par l'intermédiaire du FSE +, d'InvestEU et d'autres instruments financiers encourageant l'investissement social;

8. se félicite de l'ambition de l'Union d'intensifier ses efforts pour lutter contre les taux alarmants de pauvreté infantile et contribuer à éradiquer la pauvreté des enfants grâce à

la garantie européenne pour l'enfance récemment créée; avertit toutefois que les crises en cours ont aggravé et aggraveront encore la détérioration actuelle de la situation des enfants pauvres ou exposés au risque de pauvreté et qu'elles auront des conséquences durables; constate que, depuis sa création, les États membres ont déjà investi quelque 9 milliards d'EUR dans la garantie pour l'enfance; réitère ses appels en faveur d'une augmentation urgente du financement de la garantie européenne pour l'enfance, avec un budget spécifique d'au moins 20 milliards d'euros pour la période 2021-2027, et insiste pour que cette augmentation s'effectue dans le cadre du CFP révisé[3]; invite en outre la Commission à mettre à disposition - et les États membres à utiliser pleinement - toutes les ressources disponibles afin de mettre dûment en œuvre la garantie pour l'enfance, y compris le FSE+, ReactEU et la FRR; invite la Commission à améliorer la coordination entre les pays de l'Union dans la mise en œuvre des plans d'action relatifs à la garantie pour l'enfance et à mieux évaluer et intégrer l'incidence des politiques européennes et nationales sur la situation des enfants;

9. souligne que la flexibilité temporaire et à court terme introduite dans les fonds de la politique de cohésion par l'intermédiaire de la série de propositions relatives à l'action de cohésion en faveur des réfugiés en Europe (CARE) a aidé les États membres à faire face rapidement aux conséquences de la guerre en Ukraine, de façon insuffisante, il est vrai, par rapport à l'ampleur des besoins dans certains États membres; se félicite de la proposition de la Commission relative à une facilité spécifique pour soutenir l'Ukraine pendant le reste de la programmation du CFP afin d'assurer un financement stable et prévisible dans un cadre qui soutiendra la stabilité financière de l'Ukraine et favorisera sa reprise et sa modernisation tout en mettant en œuvre des réformes clés sur la voie de son adhésion;

10. considère que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour prévenir le chômage et le sous-emploi découlant de la guerre et demande la poursuite de SURE ainsi que son refinancement afin de soutenir les mesures de chômage partiel et les travailleurs suspendus temporairement tant que les conséquences socio-économiques de la guerre continuent de se répercuter négativement sur le marché du travail; appelle de ses vœux un train de mesures européen temporaire sur la résilience sociale combinant un ensemble de mesures et de moyens qui visent à renforcer les systèmes de protection sociale et de services sociaux dans l'Union; souligne que l'instrument SURE a fait ses preuves dans la lutte contre le chômage provoqué par la pandémie de COVID-19;

11. demande à nouveau à la Commission d'élaborer une architecture de gouvernance économique dans l'Union fondée sur la flexibilité, la solidarité, l'intégration, la justice et la convergence sociales, l'égalité entre les hommes et les femmes, des services publics de qualité, y compris un système d'enseignement public de qualité et inclusif, des emplois de qualité et un développement durable;

12. invite la Commission à élaborer une stratégie appropriée pour l'intégration des objectifs

[3] Résolution du Parlement européen du 7 avril 2022 sur la protection accordée par l'Union européenne aux enfants et aux jeunes qui fuient en raison de la guerre en Ukraine (https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2022-0120_FR.html) et résolution du Parlement européen du 15 décembre 2022 sur l'amélioration du cadre financier pluriannuel 2021-2027: un budget de l'Union résilient et adapté aux nouveaux défis (https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2022-0450_FR.html)

sociaux dans les dépenses de l'Union; estime qu'une méthode d'intégration de la dimension sociale dans le budget de l'Union serait nécessaire pour garantir que toutes les politiques financées par l'Union respectent les 20 principes définis dans le socle européen des droits sociaux, et que les dépenses de l'Union contribuent aux objectifs sociaux européens ou, à tout le moins, ne vont pas à l'encontre de ces objectifs; appelle à renforcer la participation des partenaires sociaux, ainsi que le principe de partenariat, lors de la conception, de la mise en œuvre et du suivi du CFP en ce qui concerne la protection des droits sociaux et des travailleurs, la préservation de l'emploi, la création d'emplois de qualité et la transition juste;

13. se dit préoccupé par la baisse actuelle des salaires en raison de l'inflation et d'une série de chocs exceptionnels des prix de l'énergie; souligne l'urgence d'augmenter les salaires afin de maintenir la demande interne et la croissance inclusive ainsi que de réduire les conséquences de la double crise sur les travailleurs et les ménages; estime que des efforts supplémentaires sont nécessaires dans le budget de l'Union et le CFP pour aider les partenaires sociaux à obtenir des hausses de salaire au moyen de cadres tripartites de renforcement des capacités et accélérer ainsi les effets positifs attendus de la proposition de directive relative aux salaires minimaux et de sa mise en œuvre rapide;

14. demande une nouvelle fois à la Commission de présenter une méthode de suivi des dépenses sociales dans le budget de l'Union fondée sur les ODD et les principes du socle européen des droits sociaux, ainsi que d'inclure des indicateurs de bien-être dans le tableau de bord social et de mesurer l'incidence globale des différents fonds, instruments et facilités financés au titre du CFP sur l'amélioration des conditions de travail et du bien-être[4]; souligne que les règles régissant l'utilisation des fonds européens devraient être dans la ligne des droits sociaux et des principes démocratiques, du socle européen des droits sociaux, des ODD et des droits fondamentaux des travailleurs; estime que les fonds publics devraient bénéficier aux employeurs qui respectent les droits des travailleurs et les conditions de travail applicables;

15. souligne que le FSE+ doit apporter un soutien adéquat au renforcement des capacités des partenaires sociaux de l'Union, y compris sous la forme de formations, de mesures de mise en réseau et de renforcement du dialogue social, ainsi qu'aux activités menées conjointement par les partenaires sociaux et les organisations de la société civile;

16. se félicite des renforcements d'InvestEU, du Conseil européen de l'innovation, du Fonds pour l'innovation et du Fonds européen de la défense, qui devraient conduire à des investissements dans les technologies critiques couvertes par le règlement pour une industrie «zéro net» avec le soutien de STEP; et renforcer la souveraineté stratégique ouverte de l'Union; demande, par conséquent, un budget d'au moins 102 millions d'euros pour la mise en place et le fonctionnement des académies de compétences «zéro net»;

17. rappelle que les agences Eurofound, EU-OSHA, Cedefop, ETF et AET jouent un rôle

[4] Résolution du Parlement européen du 5 avril 2022 sur les orientations générales pour la préparation du budget 2023, section III – Commission (https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2022-0106_FR.pdf) et Avis de la commission de l'emploi et des affaires sociales à l'intention de la commission des budgets sur le budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2024 – toutes sections (https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/EMPL-AD-746942_FR.pdf)

important en mettant au service des institutions et des États membres de l'Union des connaissances spécialisées, notamment sur l'emploi et les questions sociales, et qu'elles doivent recevoir les ressources financières et humaines nécessaires pour remplir leurs missions en évolution;

18. souligne l'importance de l'Année européenne des compétences 2023, assortie d'actions et de politiques concrètes bénéficiant d'un financement adéquat au titre du CFP afin de développer davantage les mesures en faveur de l'emploi et de l'entrepreneuriat.